

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

PROCES VERBAL - Séance du 10 mai 2021

Nombre de membres du conseil : 46	Date convocation : 04/05/2021
En exercice : 46	Date d'affichage : 04/05/2021
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 45	
Pouvoirs de vote : 1	
Quorum : 24	

L'an deux mille vingt et un, le dix mai, à dix-sept heures, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Commune	Nom - Prénom	Présent	Procuration à / Suppléé par ... / Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X			
	LARRIEU Catherine	X			
	LE MOINE Éric	X			
	ROSSET Lise	X			
	LAFON Alain	X			
	BIDET Valérie	X			
	MELON Christophe	X			
	BEUTON Michèle	X			
	LONGUET James	X			
	SAUVAUD J-François	X			
LEVEUR Brigitte	X				
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X			
BAZENS	CASTELL Francis	X			
BOURRAN	PILONI Béatrice	X			
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO Jean-Pierre	X			
	ORLIAC Dominique	X			
COURS	JANAILLAC Nicolas	X			
DAMAZAN	MASSET Michel	X			
	ROSSATO Stéphane		X Pouvoir à AGOSTI Christine		
	AGOSTI Christine	X			
FREGIMONT	PALADIN Alain	X			
GALAPIAN	LEBON Georges	X			
GRANGES/LOT	BOÉ Jean-Marie	X			
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie		X Suppléée par BEAUCE Jean-Jacques		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X			
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X			
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X			
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X			
MONHEURT	ARMAND José	X			
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET Jean-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			

PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MAS Xavier	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			

A été nommé Secrétaire de séance : José ARMAND

Assistaient à la séance : Philippe MAURIN (Directeur Général des Services), Sarah DREUIL (responsable du pôle Aménagement du Territoire), Adeline CHARRE (responsable du pôle Habitat et cadre de vie), Lucie DELMAS (responsable du pôle Economie / Tourisme), Corinne JUCLA (responsable du pôle Ressources et administration générale), Anne GARCIA MADEIRA (secrétariat des élus et de direction).



La séance est ouverte à 17 h 00 sous la présidence du Président, Monsieur Michel MASSET, qui procède à l'appel nominal des délégués (présents et absents) de la commune d'Aiguillon.

Le Président déclare ces derniers installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs pour les opérations de vote :

- Monsieur Alain MAILLE
- Monsieur Patrick JEANNEY

<p>Délibération n°42-2021 – Administration générale / gouvernance Election d'un Vice-président</p>

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°45-2020 portant détermination du nombre de Vice-présidents,

Considérant l'élection municipale sur la commune d'Aiguillon en date du 25 avril 2021,

Monsieur le Président proposera la candidature de Monsieur Christian GIRARDI au poste de 2^{ème} Vice-président

Monsieur le Président rappelle que les Vice-présidents et, le cas échéant, les autres membres du Bureau sont élus par le Conseil communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Le Conseil Communautaire,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

- 38 suffrages exprimés pour Monsieur Christian GIRARDI
- 8 bulletins blancs ou nuls

Proclame élu le conseiller communautaire Monsieur Christian GIRARDI en qualité de 2^{ème} Vice-Président.

Information n°1
Membre du Bureau

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment l'article 3-1 : « Le Bureau est composé du Président du conseil communautaire, des Vice-présidents du conseil communautaire et de membres élus conformément aux dispositions de l'article L.52211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque commune est représentée de manière égale au Bureau à raison d'un représentant unique par commune. »

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que Monsieur Christian Girardi représentera la commune d'Aiguillon au sein du bureau en tant que second Vice-président

Délibération n°43-2021 – Administration générale / gouvernance
Election des membres des commissions thématiques

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 (si des conseillers municipaux non élus communautaires sont membres de la commission);

Vu la délibération n°52-2020 du 23 juillet 2020 définissant le nombre et la composition des commissions thématiques,

Considérant qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine,

Considérant l'élection municipale sur la commune d'Aiguillon en date du 25 avril 2021 et la nécessité de désigner des élus de cette commune comme membres des différentes commissions thématiques,

Considérant la démission d'un élu sur la commune de Saint Léon membre de la commission prospective,

Monsieur le Président rappelle qu'en présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret

Ceci exposé,

Après appel à candidature,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

46 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1- Ne procède pas aux désignations par un vote à bulletin secret,

2- Déclare élu(s) membre(s) de la **Commission Aménagement de l'Espace / Habitat cadre de vie** le(s) élu(s) suivant(s) :

Pour Aiguillon : - Lise ROSSET
 - Christophe MELON

Dit que la composition de la commission Aménagement de l'Espace / Habitat cadre de vie est arrêtée comme suit :

- Philippe BOUSQUIER (Prayssas)
- Isabelle PONCHARREAU (St-Léger)
- Christelle PELLEGRIN (Razimet)
- Thierry RAFFAELLO (Puch d'Agenais)
- Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue)
- Lise ROSSET (Aiguillon)
- **Christophe MELON** (Aiguillon)
- Jean-Louis JULVECOURT (Galapian)
- Marielle BREUIL (Bazens)
- Elisabeth ARCAS (Port-Sainte-Marie)
- Olivier GINDRE (Sembas)
- Jean-Pierre TROUPEL (Cours)
- Luc WINDELS (Granges-sur-Lot)



3- Déclare élu(s) membre(s) de la Commission Prospective le(s) élu(s) suivant(s) :

- Pour Aiguillon :
 - Christian GIRARDI
 - Christophe MELON
 - Henri NEBLE
 - Alain LAFON
- Pour Saint Léon : Jean-Michel HUET

Dit que la composition de la commission Prospective est arrêtée comme suit :

- **Christian GIRARDI** (Aiguillon)
- Nathalie JOUSSE (Damazan)
- Carine PORTETS (Razimet)
- **Jean-Michel HUET** (St-Léon)
- **Christophe MELON** (Aiguillon)
- **Henri NEBLE** (Aiguillon)
- **Alain LAFON** (Aiguillon)
- Thierry BROUILLARD (Port-Sainte-Marie)
- Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous)
- Jacques VISINTIN (St-Salvy)
- Nicolas JANAILLAC (Cours)
- Philippe BOUSQUIER (Prayssas)
- Jean-Marie HOUDUSSE (Madaillan)



4. Déclare élu(s) membre(s) de la Commission Développement Economique le(s) élu(s) suivant(s) :

- Pour Aiguillon :
 - Christophe MELON
 - Christian GIRARDI

Dit que la composition de la commission Développement Economique est arrêtée comme suit :

- Jacques LARROY (Port-Sainte-Marie)
- Nathalie BUGER (St-Léon)
- Stéphane ROSSATO (Damazan)
- José ARMAND (Monheurt)
- Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue)
- **Christophe MELON** (Aiguillon)
- **Christian GIRARDI** (Aiguillon)
- Francis CASTELL (Bazens)
- Olivier REYNES (Clermont-Dessous)
- Mireille PROVENT (Frégimont)
- Alain GIBRAT (Laugnac)
- Jean-Luc MILLOT (Granges-sur-Lot)
- Nicolas JANAILLAC (Cours)



5. Déclare élu(s) membre(s) de la Commission Interventions Techniques le(s) élu(s) suivant(s) :

Pour Aiguillon : - Lise ROSSET
- James LONGUET

Dit que la composition de la commission Interventions Techniques est arrêtée comme suit :

- Christian LAFOUGERE (Ambrus)
- Daniel TEULLET (Razimet)
- André MESSINES (Monheurt)
- Daniel LAFITTE (St-Pierre-de-Buzet)
- Patrick JEANNEY (Lagarrigue)
- **Lise ROSSET** (Aiguillon)
- **James LONGUET** (Aiguillon)
- Joël SOULAGE (Galapian)
- Jean-Bernard BEUTON (Clermont-Dessous)
- Alain VEZZOLI (Port-Sainte-Marie)
- Alain GIBRAT (Laugnac)
- Patrick CARREGUES (Montpezat d’Agenais)
- Christian PECOURNEAU (Prayssas)



6. Déclare élu(s) membre(s) de la Commission Enfance/Jeunesse – Action Sociale le(s) élu(s) suivant(s) :

Pour Aiguillon : - Valérie BIDET
- Brigitte LEVEUR

Dit que la composition de la commission Enfance/Jeunesse – Action Sociale est arrêtée comme suit :

- José ARMAND (Monheurt)
- Jean-Michel SARTORI (Damazan)
- Catherine DEMONIN (St-Léger)
- Mauricette GERON (St-Léon)
- Marie-Fabienne ADAMSON (Lagarrigue)
- **Valérie BIDET** (Aiguillon)
- **Brigitte LEVEUR** (Aiguillon)
- Morgane TESTA (Bazens)
- Manon DELMAS (St-Laurent)
- Alain MARMIE (Port-Sainte-Marie)
- Patricia REY (Montpezat d’Agenais)
- Martine PALADIN (Madaillan)
- Hélène TONON-MARTINAUD (Lusignan-Petit)



7. Déclare élu(s) membre(s) de la Commission Tourisme le(s) élu(s) suivant(s) :

Pour Aiguillon : - Éric LE MOINE
- Catherine LARRIEU

Dit que la composition de la commission Tourisme est arrêtée comme suit :

- Jacqueline SEIGNOURET (Montpezat d’Agenais)
- Patrice BRETON (St-Léger)
- Alain LELAIRE (St Pierre-de-Buzet)
- Christine AGOSTI (Damazan)
- Marie-Fabienne ADAMSON (Lagarrigue)
- **Éric LE MOINE** (Aiguillon)
- **Catherine LARRIEU** (Aiguillon)
- Béatrice GANDELIN-BELOTTI (Bazens)
- Pascale LIENARD (Port-Sainte-Marie)
- Caroline MALBEC-AMBIT (Clermont-Dessous)
- Michel CORRADINI (Prayssas)
- Pierre FONTANILLE (St-Sardos)
- Jocelyne LABAT (Laugnac)



8. Déclarer élu(s) membre(s) de la Commission Finances / Mutualisation le(s) élu(s) suivant(s) :

Pour Aiguillon : - Catherine LARRIEU
- Christian GIRARDI
- Jean-François SAUVAUD

Dit que la composition de la commission Finances / Mutualisation est arrêtée comme suit :

- Francis CASTELL (Bazens)
- Céline DEZORZI (St-Léon)
- Josiane THOUÉILLE (St-Pierre-de-Buzet)
- Thierry RAFFAELLO (Puch d'Agenais)
- **Catherine LARRIEU** (Aiguillon)
- **Christian GIRARDI** (Aiguillon)
- **Jean-François SAUVAUD** (Aiguillon)
- Stéphanie GHILARDI (St-Laurent)
- Francis BEYRE (Port-Sainte-Marie)
- Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous)
- Philippe DARQUIES (Madaillan)
- Serge PEDRINI (Lacépède)
- Frédéric JOLY (Granges-sur-Lot)



9. Déclare élu(s) membre(s) de la Commission Collecte et Traitement des Ordures Ménagères le(s) élu(s) suivant(s) :

Pour Aiguillon : Christian GIRARDI

Dit que la composition de la commission Collecte et Traitement des Ordures Ménagères est arrêtée comme suit :

- Philippe LAGARDE (Lusignan-Petit)
- Nathalie BUGER (St-Léon)
- Daniel LAFITTE (St-Pierre-de-Buzet)
- Daniel TEULLET (Razimet)
- Patrick JEANNEY (Lagarrigue)
- François COLLADO (Nicole)
- **Christian GIRARDI** (Aiguillon)
- Viviane BERNEDE (Bazens)
- Jean-Pierre GENTILLET (Port-Sainte-Marie)
- Jocelyne TREVISAN (St-Laurent)
- Jean-Pierre DESPERIERE (Sembas)
- Aldo RUGGERI (Prayssas)
- Jean-Marc LLORCA (Laugnac)



10. Déclare élu(s) membre(s) de la Commission GEMAPI le(s) élu(s) suivant(s) :

Pour Aiguillon : - Henri NEBLE
- Alain LAFON

Dit que la composition de la commission GEMAPI est arrêtée comme suit :

- Jean-Pierre CAUSERO (Clermont-Dessous)
- Bernard SAUBOI (St-Léger)
- José ARMAND (Monheurt)
- Alain MAILLE (Puch d'Agenais)
- Patrick JEANNEY (Lagarrigue)
- **Henri NEBLE** (Aiguillon)
- **Alain LAFON** (Aiguillon)
- Lydie PAUL (Port-Sainte-Marie)
- Jocelyne TREVISAN (St-Laurent)
- Béatrice PILONI (Bourran)
- Sophie CASSAGNE (Lacépède)
- Dominique BOSCHER (Prayssas)
- Jean-Marie BOE (Granges-sur-Lot)

Délibération n°44-2021 – Administration générale / gouvernance
Election d'un membre à la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-1 et suivants,

Considérant l'élection municipale sur la commune d'Aiguillon en date du 25 avril 2021 et la nécessité de désigner des élus d'Aiguillon afin de représenter la Communauté de communes au sein des commissions / organismes extérieurs,

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Ceci exposé,

Après appel à candidature,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

46 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1- Ne procède pas par un vote à bulletin secret ;

2- Déclare élu membre de la Commission d'Appel d'Offres : Christian GIRARDI ;

Dit que la composition de la commission d'Appel d'Offres est arrêtée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GIRARDI Christian	SAUBOI Bernard
LAFUGERE Christian	BOE Jean-Marie
CASTELL Francis	LABAT Jocelyne
SEIGNOURET Jacqueline	BUGER Nathalie
TEULLET Daniel	ARMAND José

Délibération n°45-2021 – Administration générale / gouvernance

CIAS – Election d'un représentant au Conseil d'Administration

Vu l'article 5 des statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale prévoyant notamment que « Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et comprend, outre ce dernier 10 membres répartis en deux collèges :

- Pour le premier collège, 5 représentants de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas élus au scrutin majoritaire à deux tours de liste au vote à bulletin secret, parmi le conseil communautaire et par celui-ci.

- Pour le second collège, 5 membres nommés par le Président de la Communauté de communes par arrêté, parmi les personnes participantes à l'aide au maintien à domicile des personnes âgées et œuvrant dans le développement des foyers-logements ou des personnes de la société civile intéressées. »

Considérant l'élection municipale sur la commune d'Aiguillon en date du 25 avril 2021 et la nécessité de désigner des élus d'Aiguillon afin de représenter la Communauté de communes au sein des commissions / organismes extérieurs,

Le Président fait procéder à l'élection,

Sont candidats : Valérie BIDE

A l'issue des opérations électorales, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le Conseil Communautaire,

Déclare élu en qualité de membres du Collège élus : Valérie BIDE

Rappelle la liste des membres du Conseil d'administration du CIAS :

Collège élus
ARMAND José
BOUSQUIER Philippe
BIDE Valérie
PALADIN Alain
LABAT Jocelyne

Délibération n°46-2021 – Administration générale / gouvernance
SMICTOM LGB – Election de délégués

Monsieur le Président rappelle qu'en décembre 2018, une procédure pour la modification des statuts du SMICTOM LGB a été engagée, portant notamment sur une réduction du nombre de délégués et une répartition égale entre adhérents. Les statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral n°47-2019-10-14-001.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'élection municipale sur la commune d'Aiguillon en date du 25 avril 2021 et la nécessité de désigner des élus d'Aiguillon afin de représenter la Communauté de communes au sein des commissions / organismes extérieurs,

Monsieur le Président précise que l'organe délibérant d'un EPCI peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnées à l'article L5711-1, dont le SMICTOM LGB.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Après appel à candidature,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

46 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1- Ne procède pas par un vote à bulletin secret ;

2- Déclare élus comme délégué du SMICTOM LGB, pour la commune d'Aiguillon :

Titulaire : Christian GIRARDI
Suppléant : Christophe MELON

3. Rappelle la liste des délégués du SMICTOM LGB :

Titulaires	Suppléants
GENTILLET Jean-Pierre	BERNEDE Viviane
PALADIN Alain	MOULUCOU Alain
LEBON Georges	REYNES Olivier
JEANNEY Patrick	ADAMSON-BOUDON Fabienne
COLLADO François	LAMBERT Bernard
GIRARDI Christian	MELON Christophe
LAFUGERE Christian	BUGER Nathalie
MASSET Michel	MAILLE Alain
TEULLET Daniel	YON Patrick
LAGARDE Philippe	DESPERIERE Jean-Pierre
RUGGERI Aldo	BOE Jean-Marie
LLORCA Jean-Marc	BEAUCE Jean-Jacques

Délibération n°47-2021 – Administration générale / gouvernance

SMAVLOT47 – Election de représentants

Vu la modification des statuts du SMAVLOT47 adoptée par le comité syndical en séance du 15 mars 2018,
Vu les arrêtés préfectoraux du 16 juillet 2018 portant modification des statuts du SMAVLOT47,
Vu l'article 5 des statuts fixant la composition du nouveau comité syndical et prévoyant 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour le thème 1 (territoire de projet et de financement) et 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour le thème 2 (grand cycle de l'eau),

Considérant que, conformément aux statuts et au règlement intérieur du SMAVLOT47, la Communauté de communes doit délibérer pour être représentée au sein du Groupe d'Action Locale programme LEADER (GAL) et au sein du Comité F.I.S.A.C,

Considérant l'élection municipale sur la commune d'Aiguillon en date du 25 avril 2021 et la nécessité de désigner des élus d'Aiguillon afin de représenter la Communauté de communes au sein des commissions / organismes extérieurs,

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Ceci exposé,

Après appel à candidature,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

46 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1. **Ne procède pas** aux désignations par un vote à bulletin secret ;
2. **Déclare élus** comme représentants de la Communauté de communes au SMAVLOT47 :

➤ Pour le thème 1 - Territoire de projet et financement :

- Titulaire : - Christian GIRARDI
- Suppléants : - Catherine LARRIEU
- Jean-François SAUVAUD

Rappel de la liste des représentants :

Titulaires	Suppléants
Christian GIRARDI	Catherine LARRIEU
Aldo RUGGERI	Jean-Yves CASSANT
Jacques LARROY	Alain VEZZOLI
Michel MASSET	Jean-François SAUVAUD
Jacqueline SEIGNOURET	Jean-Marie BOE

➤ Pour le thème 2 - Grand cycle de l'eau : **PAS DE CHANGEMENT.**

Rappel de la liste des représentants :

Commission géographique Lot

Titulaire	Suppléant
Jean-Marie BOE	Luc WINDELS

Commission géographique Affluent du Lot

Titulaire	Suppléant
Béatrice PILONI	Alain MOULUCOU

Assistante à maîtrise d'Ouvrage (Garonne)

Titulaire	Suppléant
Jean-Pierre CAUSERO	Dominique ORLIAC

➤ Pour le comité LEADER (GAL) :

- Suppléant : Christian GIRARDI

Rappel de la liste des représentants :

Titulaire	Suppléant
Michel MASSET	Christian GIRARDI

➤ Pour le comité F.I.S.A.C : **PAS DE CHANGEMENT.**

Titulaire	Suppléant
Francis CASTELL	Jacques LARROY

Délibération n°48-2021 – Administration générale / gouvernance

Eau47 – Election de délégués

Le Président rappelle que par délibération n°174.2019 du 04 décembre 2019, la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a transféré à Eau47 les compétences « Eau potable » / « Assainissement (collectif et non collectif) », à effet au 1^{er} janvier 2020.

Considérant les règles de représentativité des membres d'Eau47 au sein du Comité syndical, définies par l'article 4.2.2 de ses statuts (1 titulaire et 1 suppléant par commune – Pour Aiguillon : 2 titulaires et 2 suppléants)

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT,

Considérant l'élection municipale sur la commune d'Aiguillon en date du 25 avril 2021 et la nécessité de désigner des élus d'Aiguillon afin de représenter la Communauté de communes au sein des commissions / organismes extérieurs,

Considérant la demande de changement de représentants à EAU47 sur la commune de Saint Léon,

Considérant la demande de changement de représentants à EAU47 sur la commune de Razimet,

Monsieur le Président précise, qu'en application de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020, l'organe délibérant d'un EPCI peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnées à l'article L5711-1, dont le Syndicat EAU47.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Après appel à candidature,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

46 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1- Ne procède pas par un vote à bulletin secret ;

2- Déclare élus les membres cités ci-dessous :

- Aiguillon : - Titulaires : Christophe MELON et James LONGUET
- Suppléants : Catherine LARRIEU et Lise ROSSET
- Saint Léon : - Titulaire : Marie-Line CRAGNOLINI
- Suppléant : Alexandre RAYMOND
- Razimet : - Titulaire : Jean-Pierre ISSERT
- Suppléant : Daniel TEULLET (inchangé)

3. Rappelle la liste des représentants à EAU47 :

Commune	Titulaire	Suppléant
AIGUILLON	MELON Christophe	LARRIEU Catherine
	LONGUET James	ROSSET Lise
AMBRUS	LAFUGERE Christian	ELLAM Corinne
BAZENS	BREUIL Marielle	UNAL Alain
BOURRAN	ALBERGUCCI Jean-Pierre	MARTY Claudine
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO Jean-Pierre	ORLIAC Dominique
COURS	JANAILLAC Nicolas	TROUPEL Jean-Pierre
DAMAZAN	MASSET Michel	ROSSATO Stéphane
FRÉGIMONT	PROVENT Mireille	BAREI Bruno
GALAPIAN	LEBON Georges	SOULAGE Joël
GRANGES-SUR-LOT	PEROLARI Jean-Pierre	PEROLARI Roger
LACÉPÈDE	FOURNIE Francis	PEDRINI Serge
LAGARRIGUE	BEAUDOIN Adrien	LAURENT Jean-Claude
LAUGNAC	GIBRAT Alain	VIGUIER Jean-Pierre
LUSIGNAN-PETIT	CHAUDAGNE Sébastien	ZAMBONI Thierry
MADAILLAN	PILON Arnaud	FORT Jean-Jacques
MONHEURT	MESSINES André	MANEC Michel
MONTPEZAT D'AGENAIS	DAMIEN Philippe	CARREGUES Patrick
NICOLE	PIERRE Maurice	BODET Christian
PORT-SAINTE-MARIE	BROUILLARD Thierry	VEZZOLI Alain
PRAYSSAS	RUGGERI Aldo	CASSANT Jean-Yves
PUCH D'AGENAIS	LAFFARGUE Jean-Michel	LAGARDERE Christian
RAZIMET	ISSERT Jean-Pierre	TEULLET Daniel
SAINT LAURENT	TREVISAN Jocelyne	GHILARDI Stéphanie
SAINT-LÉGER	SAUBOI Bernard	PONCHARREAU Isabelle
SAINT-LÉON	CRAGNOLINI Marie-Line	RAYMOND Alexandre
SAINT-PIERRE-DE-BUZET	CAMARA GONZALEZ Grégory	YON Patrick
SAINT-SALVY	PENICAUD Marc	FERNANDEZ André
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	DEMARIA Eric
SEMBAS	RENTENIER Daniel	JOUFFRAIN Véronique

Délibération n°49-2021 – Administration générale / gouvernance
 Syndicat de digue Tonneins / Nicole – Election d'un représentant

Le syndicat intercommunal de protection contre les crues de la Garonne de Tonneins-Nicole, créé en 1985, a pour objectif la réalisation des travaux d'entretien, de réparation et de protection des digues de la Garonne sur une partie du territoire des communes de Tonneins et de Nicole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat de Digues de Tonneins et de Nicole,

Vu la délibération du conseil communautaire n°184-2017 de maintien du syndicat de digues de Tonneins et Nicole,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018 la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas représente la commune de Nicole au sein du dit syndicat,

Considérant que depuis cette date, les représentants de la commune ne sont plus en capacité de siéger au bureau du syndicat du fait de la représentation substitution de l'EPCI,
Considérant l'élection municipale sur la commune d'Aiguillon en date du 25 avril 2021 et la nécessité de désigner des élus d'Aiguillon afin de représenter la Communauté de communes au sein des commissions / organismes extérieurs,

Le Président précise que le mécanisme de la représentation substitution est automatiquement mis en œuvre lors des transferts de compétences à un EPCI à fiscalité propre (ici la compétence GEMAPI). La Communautés de communes, est alors automatiquement substituée à sa commune membre (Nicole) au sein du syndicat préexistant (*article L. 5214-21 du CGCT*). Ce transfert de compétences entraîne donc le dessaisissement de la Commune de Nicole au profit de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas. Aussi les 4 représentants de la Communauté de communes doivent être choisis en Conseil Communautaire et non plus par délibération municipale. A ces quatre représentants est rajouté un membre d'honneur : le Vice-président en charge de la GEMAPI, Monsieur Jean Pierre Causero.

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Ceci exposé,

Après appel à candidature,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

46 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

- 1. Ne procède pas** aux désignations par un vote à bulletin secret ;
- 2. Déclare** élu comme représentant de la Communauté de communes au syndicat de digue Tonneins / Nicole : Henri NEBLE

Rappelle la liste des représentants :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - M. COLLADO François | - M. PAMPOULIE Serge |
| - M. NEBLE Henri | - M. ARMAND José |

Délibération n°50-2021 – Développement économique – Transition énergétique

Lancement d'une étude de faisabilité pour la relance du fret fluvial

Objet de la délibération la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas souhaite porter une étude de faisabilité technico-économique afin d'évaluer la faisabilité de la relance du fret fluvial

Vu les statuts de la Communauté de communes, et plus spécifiquement le paragraphe 1.2.4, prévoyant que la Communauté de communes est compétente pour « toutes actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT » ;

Vu la délibération n°126-2017 actant la candidature TEPOS 2018-2020 et engageant la Communauté de communes dans une dynamique de transition énergétique du territoire ;

Vu la délibération n°85-2020 portant renouvellement de la contractualisation TEPOS 2021/2023 et prévoyant une action de relance du fret fluvial ;

Considérant l'initiative émanant au départ d'entreprises du Pôle d'Activités de la Confluence, souhaitant transporter leurs marchandises par bateau via le canal latéral à la Garonne vers Bordeaux notamment ;

Considérant que cette solution permet un report modal du transport routier vers le transport fluvial, source de réduction des consommations de carburants et des émissions de gaz à effet de serre associées, en cohérence avec la politique de transition énergétique de la Communauté de communes ;

Considérant que cette volonté nécessite la reprise du fret fluvial sur le canal ;

Considérant le soutien apporté par VNF, l'Etat, la Région, le Grand Port Maritime de Bordeaux à cette initiative ;

Considérant les voyages test prévus en complément de l'étude, et notamment celui organisé par la filière agroalimentaire en mai ;

Considérant que les résultats d'une étude menée en 2016 par VNF, apportant quelques éléments sur la possibilité de transporter à nouveau des marchandises sur le canal, doivent être mis à jour, complétés et affinés pour disposer d'une analyse approfondie de la faisabilité technique et économique (rentabilité) d'une telle relance du fret fluvial sur le territoire de la Communauté de communes ;

Considérant qu'au titre de sa compétence développement économique, la Communauté de communes est légitime pour porter une telle étude ;

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses		Recettes	
	TTC		TTC
Etude de faisabilité	36 000 €	VNF	15 000 €
		ADEME (à confirmer)	7 500 €
		Reste à charge CC	13 500 €
TOTAL	36 000 €		36 000 €

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

43 Voix pour – 0 Voix contre – 3 Abstentions (Mme TREVISAN J., M. SAUVAUD J-F., M. SAUBOI B.)

1. **Décide** de s'engager en faveur de la relance du fret fluvial et prévoit de participer aux différentes actions de communication et promotion de la démarche ;
2. **Décide** de porter l'étude de faisabilité technico-économique ;
3. **Dit** que les crédits nécessaires sont/seront inscrits au BP 2021 ;
4. **Autorise** le Président à solliciter les financements existants pour ce type d'étude, à lancer le marché et signer tous documents liés au projet.

Délibération n°51-2021 – Gestion des Ressources Humaines

Modification de l'organigramme

[Annexe 1 : Organigramme](#)

Afin de poursuivre la nécessaire structuration des équipes au regard des compétences exercées, il est nécessaire d'actualiser l'organigramme dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Renforcement de la direction générale pour pouvoir encadrer les services
- Répondre à la prise de compétences nouvelles : GEMAPI, eau et assainissement
- Répondre à la volonté politique et renforcer l'action de l'établissement en matière de revitalisation des centre-bourgs, de l'habitat et de la transition énergétique.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 9 mars 2021, le Conseil Communautaire est amené à valider l'organigramme présenté en annexe,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par

46 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

Valide l'organigramme des services de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas tel que présenté en annexe.

Délibération n°52-2021 – Gestion des Ressources Humaines

Création d'un service commun à la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas

[Annexe 2 - Convention](#)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 9 mars 2021,

Exposé :

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel qu'issu de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles permet notamment à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et aux établissements publics qui leur sont rattachés, de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences.

Ces services communs peuvent être chargés de l'exercice de missions opérationnelles et fonctionnelles en matière, entre autres, de gestion administrative, d'informatique, d'expertise fonctionnelle. Par le biais de ces services communs, le législateur entend encourager la mutualisation de services fonctionnels.

Ainsi, Monsieur le Président propose la création d'un service commun entre la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas dont les missions fonctionnelles sont les suivantes : gestion du personnel, gestion administrative et financière, informatique, expertise juridique, expertises fonctionnelle et instructions des décisions prises par le Président.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par

46 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

- 1. Décide de créer** un service commun entre la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas,
- 2. Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention jointe de création du service commun, et toutes pièces relatives à ce dossier,
- 3. Sollicite** l'avis du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas pour la création de ce service commun.

Questions diverses

- Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de communes répond à un appel à projet « Paysages » concernant le Pech de Berre et la pointe de la Confluence.

- Le Président rappelle l'importance de la contractualisation avec l'Etat : le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), outil permettant de percevoir des subventions. Le CRTE doit être signé avant le 30 juin 2021. Il faut y inscrire des actions. Le Président demande aux communes de communiquer les projets du mandat à venir dans des délais courts (avant fin mai).
- Le Président aborde une compétence majeure : la GEMAPI. Les travaux à réaliser suite aux dernières crues sur les communes de Port-Sainte-Marie et Aiguillon ont été chiffrés par un cabinet d'études. Les sommes annoncées sont très importantes. Les études ne sont pas encore achevées.
- Le Président informe l'assemblée que le dossier sur les friches industrielles de PSM et Aiguillon est à l'étude.
- Le Président annonce que l'étude fiscale va être relancée avec le cabinet KPMG.
- Une information est donnée par le Vice-président en charge des Finances, Monsieur Francis Castell : compte tenu du contexte et de l'impossibilité de voter le budget avant le 15 avril, le BP 2021 a été préparé par la Chambre Régional des Comptes et ensuite arrêté par le Préfet. Lors de la prochaine séance l'assemblée votera donc un Budget Supplémentaire.
- Madame Jacqueline Seignouret, Vice-présidente en charge du Tourisme, présente le nouveau guide touristique de la Communauté de communes et remercie le service tourisme pour son travail.
- Le Président annonce qu'un marché aura lieu à Razimet.
- Monsieur François Collado informe l'assemblée que la croix du Pech de Berre va être déposée pour être repeinte.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H25.



Délibération n°42-2021

Information n°1

Délibération n°43-2021

Délibération n°44-2021

Délibération n°45-2021

Délibération n°46-2021

Délibération n°47-2021

Délibération n°48-2021

Délibération n°49-2021

Délibération n°50-2021

Délibération n°51-2021

Délibération n°52-2021